



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DÉCLARATION  
POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION ARTISTIQUE,  
FESTIVE, CULTURELLE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

***Tout rassemblement regroupant plus de 1.500 personnes simultanément sur la voie publique, ou présentant des problématiques de sécurité particulières, doit être déclaré à la sous-préfecture d'Abbeville ([sp-abbeville@somme.gouv.fr](mailto:sp-abbeville@somme.gouv.fr)) au moins 15 jours avant la date prévue pour celui-ci.***

**I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

**Commune concernée : Abbeville**

**Localisation de l'événement ou itinéraire prévu (plan à joindre en annexe) :**

**Nature de l'événement ou du rassemblement :**

**Date (s) : Heures de début et de fin :**

**Estimation du nombre de participants (à l'instant T) :**

**Mise en place d'installations (tentes, enceintes, gradins, scènes, manèges, etc) : Voir plan ci-joint**

**Coordonnées de l'organisateur :**

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone portable : 06 26 97 37 74

Mail :

**Coordonnées du maire s'il n'est pas l'organisateur :**

Angelo TONOLLI Maire d'Abbeville

Pascal DRUEL Directeur Général des Services 06 26 97 37 74

## II. MESURES SANITAIRES

### MESURES SANITAIRES FORTEMENT RECOMMANDEES :

## III. ORGANISATION DE LA SECURISATION PUBLIQUE ET DE LA SECURITE CIVILE :

<b>ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
<b>Correspondant/responsable sécurité</b> NOM Prénom  Adresse  Portable  Mail	
<b>Service d'ordre (sécurité privée)</b> -Nombre d'agents ? Nombre d'agents féminins ? -Qualification (palpation de sécurité ?)	
<b>Équipe organisatrice et bénévoles</b> - Nombre de bénévoles - Missions des bénévoles - Modalités de « briefing » (oral, fiches missions, etc.).	
<b>Dispositif de filtrage</b> - Nombre d'accès - Horaires d'ouverture des accès - Mode de filtrage	
<b>Dispositif pour empêcher l'arrivée de véhicules</b> - Interdictions de stationnement/circulation (prise d'arrêtés) - Fermeture d'accès/barrières/véhicules bloquants, etc.	
<b>Stationnement</b> -Nombre de parkings (localiser sur un plan) -Emplacement (s) -Nombre de places offertes (au total et par parking) -Mesures de sécurité éventuelles (gardien, navettes bus)	

<p><b>Circulation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Neutralisation de voies (préciser lesquelles, à indiquer sur le plan des axes de circulation)</li> <li>-Déviations éventuelles (préciser lesquelles, à indiquer sur le plan des axes de circulation)</li> </ul>	
---	--

**Concernant le dispositif de secours (DPS) :**

Les règles habituelles relatives aux dispositifs prévisionnels de secours (DPS) s'appliquent. Un DPS doit être présent dès lors que certains risques sont réunis (effectif prévisible du public, comportement prévisible du public, environnement et accessibilité du site, délai d'intervention des secours publics).

L'organisateur doit garantir, en permanence, l'accessibilité du site aux services de secours, et prévoir des aménagements sanitaires adaptés à la manifestation.

<b>ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE</b>	
<p><b>Correspondant/responsable sécurité</b></p> <p>NOM Prénom</p> <p>Adresse</p> <p>Portable</p> <p>Mail</p>	
<p><b>Association agréée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom et tél du responsable</li> <li>- Nombre de bénévoles présents</li> <li>- Poste de secours (personnel, matériel, implantation à préciser sur un plan)</li> </ul>	
<p><b>SDIS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centres de secours les plus proches (temps de route)</li> <li>- Point de rassemblement des moyens</li> <li>- Accès aux bornes incendie</li> </ul>	Sdis Abbeville proche de la manifestation
<p><b>Moyens d'alerte des secours</b> (téléphone, radio,...)</p>	
<p><b>Voies de circulation des services de secours sur l'ensemble du site</b></p> <p>-accès prévus pour l'arrivée des secours (à indiquer sur le plan des axes de circulation)</p>	
<p><b>Moyens d'alerte et d'évacuation des spectateurs :</b></p>	

-Moyens d'alerte (sonorisation,...) -Sorties permettant l'évacuation (si nécessaire, à indiquer sur un plan) -Personnels encadrant l'évacuation	
<b>Autres mesures de sécurité mises en place</b>	

**MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE**

**Mesures prises par l'autorité municipale**  
 - interdiction de stationnement  
 - interdiction de circulation  
 - interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique, etc.

Je soussigné(e),  
 , responsable de l'organisation de l'événement, m'engage à respecter les mesures sanitaires obligatoires et à mettre en place les mesures mentionnées précédemment durant toute la durée de la manifestation.

**Date :**

Nom et signature de l'organisateur :

Avis du maire :

Nom et signature du maire :

Avis et signature de la sous-préfète d'arrondissement

personnes

Manifestation au-delà de 5000

Avis et signature du Préfet ou du  
 Directeur de Cabinet

**Prescriptions :**